



Règlement général des Vols

Rencontre VDP de l'AMCVS Ascension 2026

Ce règlement de base a pour but de préciser les règles de fonctionnement des journées du VDP organisé par l'AMCVS afin que ces journées se déroulent au mieux pour tout le monde, y compris au vu des communes et du Grand Site de France qui nous accueillent.

Quelques débordements lors d'années précédentes nous ont poussé à reposer les grands principes. Ce règlement pourra évoluer.

Pour ce grand week-end de Vol de pente de l'ascension, nos priorités à tous doivent être les suivantes :

- S'assurer de la sécurité de tous lors de cette manifestation
- Maintenir l'excellente convivialité entre les pilotes comme chaque année
- Éviter tout débordement, pour conserver ces lieux uniques pour notre activité.
- Et donc, nous assurer que les règles sont suivies et que notre activité ne nuit à personne.

1/ Zones dédiées

Pour limiter les risques et éviter de nouveaux accidents et débordements sur les pentes, les zones de décollage, les zones d'atterrissement, les zones de position des pilotes, les zones où les personnes accompagnantes ou le 'public de passage' présent peuvent regarder, ont été définies et seront mentionnées par différents affichages et communications.

Ces zones devront impérativement être respectées par les pilotes. L'AMCVS sera chargé de faire aussi respecter les zones par les non-pilotes, passants ou spectateurs afin qu'ils ne gênent pas les pilotes.

2/ Sécurité des vols

Les vols sur les pentes devront se faire :

- En toutes sécurité ET en présence de membres organisateurs de l'AMCVS
- Dans les horaires définis lors des journées de vol. En aucun cas il sera autorisé de voler en dehors des horaires définis, en bien entendu, de faire des vols de nuits.
- Lors des phases de concours, seuls les concourants autorisés pourront être en vol, en fonction des activités/concours organisés et suivant les indications données par les membres organisateurs de l'AMCVS.
- Et plus généralement sanctionner par exclusion tout comportement dangereux en vol ou au sol.

En aucun cas les aéronefs en vol ne doivent s'approcher des personnes. Que ces personnes soient les pilotes eux-mêmes, collègues, accompagnants des pilotes ou le 'public' de passage sur place.

Afin de sécuriser les vols des Grand Planeurs, le pilote pourra demander de limiter le nombre de planeur en vol. Dans ce cas le responsable de vol du Club, pourra demander la pose rapide de planeur plus petit déjà en vol.

3/ Cohabitation Vols libres et Concours

Afin d'augmenter les possibilités de vols, l'AMCVS s'autorisera la possibilité de limiter ou supprimer la partie dynamique des concours pour faire voler des planeurs plus adaptés aux conditions météo. Dans ce cas-là partie statique du concours permettra de définir la note finale des concours.

4/ Divers

Au-delà de respecter l'interdiction des vols de nuit, nous interdisons les fiestas bruyantes sur les pentes tard le soir. Nous veillerons donc à faire évacuer les pentes le soir, et fermer les barrières derrière les derniers véhicules (fin vers 20h)

Il va sans dire que les barbecues sont totalement prohibés sur les sites de vol, et que les déchets doivent être déposés dans les bacs de tri prévus à cet effet.

4/ Respect des règles

En cas de non-respect de ce règlement, l'AMCVS se réserve le droit, après avertissement sans résultat, d'exclure le ou les personnes des journées de VDP, voire du week-end complet, et de mener d'autres démarches si nécessaire, selon la gravité des comportements.